

Du Mardi 27 octobre 2020
A 20 heures – salle polyvalente

22/10/2020	22/10/2020	15	14	15
L'an deux mil vingt, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Céline HIRON et Mme Aurélie PIOT</p> <p><u>A donné pouvoir</u> : Mme Audrey MONTAJAULT a donné pouvoir à M. GASNIER</p>		
		<p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Yann GASNIER</p>		

Le secrétaire de séance fait l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur CLEMENT informe les membres du conseil municipal l'ajout de plusieurs délibérations à l'ordre du jour :

- URBANISME – DPU- parcelle C 681
- RUE DU GUÉ – proposition de vente d'un délaissé d'une superficie d'environ 150 m²
- FINANCES - Dédommagement suite dysfonctionnement du poste de refoulement rue du Doué

Les membres du conseil municipal approuvent la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – D.P.U. – parcelle C 1055
- II. URBANISME – D.P.U. – parcelle C 681
- III. FINANCES - GAZ – avenant passage gaz T1 en T2
- IV. FINANCES – ELECTRICITE – changement fournisseur
- V. URBANISME – proposition de désaffectation du chemin dit de la Ruisselée
- VI. URBANISME – proposition de vente – chemin dit de la Ruisselée
- VII. URBANISME – Chemin de la Ruisselée – Désignation d'un commissaire enquêteur
- VIII. LOTISSEMENT EPEAUTRE – lot 10 – prix de vente
- IX. RUE DU GUÉ – proposition de vente d'un délaissé d'une superficie d'environ 150 m²
- X. FINANCES - Dédommagement suite dysfonctionnement du poste de refoulement rue du Doué
- XI. Informations et questions diverses.



2020-058	URBANISME – DPU – parcelle C 1055
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue le 29 septembre 2020 de Maître TERMEAU Frédéric, par lettre recommandée de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de cette parcelle

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 1055.



2020-059	URBANISME – DPU – parcelle C 681
-----------------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue ce jour par lettre recommandée de Maître Nathalie DROUET-LEMERCIER, de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de cette parcelle

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 681.



2020-060	FINANCES GAZ – Avenant passage gaz T1 en T2
-----------------	--

Monsieur GASNIER fait part de la proposition de contrat GAZ,

En effet, par courriel en date du 15 octobre 2020, ENGIE propose un contrat pour une durée de 14 mois et ce à compter du 14 novembre 2020, le passage de tarification en T1 vers T2 auprès du gestionnaire de réseau GRDF.

Ce contrat concerne l'école maternelle. Le contrat gaz concernant la mairie n'est pas concerné (le changement de contrat aurait un coût supplémentaire).

Si la commune est intéressée par ce nouveau contrat, l'offre est valable jusqu'au 28 octobre à 17 heures. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter le contrat ENGIE proposé en date du 15 octobre 2020 sous le numéro PC 20201014-3746811 – 1856502 pour une durée de 14 mois,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents s'y référant,



2020-061	FINANCES ELECTRICITE – changement fournisseur
-----------------	--

Monsieur GASNIER présente le tableau comparatif des différents fournisseurs qui ont répondu à la demande de la commune concernant les 15 points de livraison (bâtiments communaux et éclairage publique).

Il s'avère que la proposition de ENGIE est la plus intéressante,

La durée du contrat est ferme sur 48 mois à compter du 01/11/2020 et ce, jusqu'au 31/10/2024,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

2020-063	LOTISSEMENT EPEAUTRE Lot 10 – prix de vente
-----------------	--

Monsieur le Maire expose le sujet concernant le lot 10 du lotissement Epeautre.
En effet et selon le plan de décembre 2012, la parcelle C 880 représente une superficie de 657 m² (vente : 22 995.00 € H.T. soit 27 396.90 € T.T.C).
Cependant, une partie de 88 m² (parcelle C896) n'a pas été pris en compte dans le permis d'aménager à l'époque (voir plan ci-après plan 1).
Par conséquent, en fusionnant les deux parcelles, le lot a une superficie de 745 m² (voir plan ci-après – plan 2).
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer un prix de vente pour l'ensemble du lot 10 (745 m²).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le prix de vente du lot 10 (parcelles C 880 et 896) – lotissement Epeautre – pour 745 m² : 24 000.00 € H.T. aux futurs acquéreurs du lot.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent ;



2020-064	RUE DU GUÉ Proposition de vente d'un délaissé d'une superficie d'environ 150 m ²
-----------------	---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des personnes sont intéressées concernant le délaissé qui jouxte leur terrain (lot 14) du lotissement Epeautre :



Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont favorables à la vente d'un délaissé sis rue du Gué,
Le Conseil Municipal n'y voit pas d'opposition,
Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le prix de vente de cette parcelle,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le prix de vente à 1 € le m²,

Article 2 : de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'actes, les frais de documents d'arpentage et l'enquête publique si nécessaire.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent ;



2020-065	FINANCES Dédommagement suite dysfonctionnement du poste de refoulement rue du Doué
-----------------	---

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec un des administrés de la commune concernant le dysfonctionnement du poste de refoulement – rue du Doué.
En effet, il s'avère que depuis plusieurs années, des remontées se dégagent dans les sanitaires des maisons proches du poste de refoulement.
A ce jour, trois administrés se sont manifestés concernant ce dysfonctionnement de service qui dure depuis plusieurs années,
Des solutions ont été apportées mais sans avoir forcément un résultat concluant et la situation est toujours d'actualité,
Pour se faire, Monsieur le Maire propose de fixer un montant de dédommagement pour ces désagréments.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de dédommager les trois administrés qui se sont manifestés pour un montant de dédommagement de défaut de services fixé sis rue du Doué d'un montant de 150.00 € pour chaque foyer.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent ;



Informations et questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre 2020 :
9 h 45 : mairie
10 heures : monument aux morts
10 h 35 : vin d'honneur préparé par la Bolée
- Rentrée scolaire du 2 novembre 2020
L'ouverture de l'école est à 10 heures.
La commune accueillera les enfants en garderie de 7h30 à 8h50
Un « service minimum » sera mis en place de 8h50 à 10 h00
- Projet Micro-fole à Allonnes
C'est un projet gratuit pour les élèves et les spectateurs.
Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de s'y rendre pour visiter la structure d'Allonnes.
- Armoire
L'armoire de l'Escale est vide.
Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de la vendre.
- Distribution des sacs d'ordures ménagères en mairie
La distribution des flyers sera à prévoir.
En effet, deux dates sont prévues concernant la distribution des sacs d'ordures ménagères. Il s'agit :
 - Du samedi 5 décembre 2020 de 9h à 12h
 - Du samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h

- Cantine

Pour les impayés, les enfants ne sont pas inscrits à la cantine pour les mois suivants si la dette n'est pas soldée.

- Journée citoyenne – atelier n°9 – allée piétonne secteur rue du Gué

L'allée a été terrassée par Messieurs CANET Gilles et BRETON Philippe.

La pelleuse a été prêtée par Monsieur CESSE.

- L'allée du site Pierre Morin

L'allée du site Pierre Morin a commencé.

- Lampadaire solaire à la Promenade

La pose du lampadaire est prévue le 4 décembre 2020.

- Radio locale – bilan financier

Un bilan financier aura lieu ce jeudi 29 octobre 2020 avec le Président de la Radio Alpes Mancelles, Monsieur BOUDIER.

- Site Pierre Morin – Batiment d'accueil des Associations Locales

Les travaux avancent très vite.

La dalle est prévue pour le 14 novembre avec les membres des associations. Il est nécessaire de contacter un prestataire pour commander une dameuse.

Le maçon mettra le béton.

Tout est commandé pour environ 3 000.00 euros d'achat.

- Site Pierre Morin – Four à chanvre

Le four à chanvre est pratiquement terminé.

- Défibrillateur – dégradations du 14 mai 2020

Les titres ont été envoyés auprès des trois familles.

Départ de Mme TROUILLET Mélanie à 22h15.

- Tempête Alex – sinistrés des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire évoque la mise en place par la commune de Fyé pour l'envoi de matériel aux sinistrés des Alpes Maritime (plateforme de réception : commune de Nice).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si la commune serait partante pour envoyer un don auprès d'une des communes sinistrées par la tempête.

- Site Pierre Morin – Grange

Avenir 24 va présenter une esquisse courant décembre 2020.

Les relevés topographiques sont effectués par Agetho Conseils.

- Commission de contrôle – liste électorale

La commune est toujours en attente des noms des membres proposés par le TGI et la Préfecture afin de constituer la nouvelle commission de contrôle.

- C.C.I.D. – commission des impôts

Une réunion CCID aura lieu prochainement.

- RD 108

L'Entreprise ELB va peut-être reprendre les travaux.

- Salle polyvalente

Le carrelage a été commandé pour le reste du couloir et les toilettes hommes.

Il est nécessaire de prévoir la pose des distributeurs de papier.

- Lotissement le Champ de la Planche

La commune est en attente du permis d'aménager d'Agetho Conseils.

- Colis du CCAS

Le CCAS a reçu beaucoup de remerciements suite à la distribution des colis des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30